

2012/4555 - Dispositif Pass Culture et Invitations pour la saison 2012-2013 - Approbation d'une convention de partenariat type entre la Ville de Lyon et les structures et établissements culturels.
(Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 18/06/2012, p. 1472)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean-François, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous propose ce soir quatre délibérations. Je les regroupe parce qu'il y en a une sur laquelle il y a une demande d'intervention, et il y en trois autres sur lesquelles il n'y en a pas. Et comme toutes les quatre s'inscrivent dans la même politique, j'ai un mot unique à dire. Ces quatre délibérations portent d'abord sur l'attribution de subventions à certains laboratoires pour des manifestations en lien avec la recherche scientifique. La seconde concerne des subventions versées à des associations culturelles étudiantes, la troisième porte sur l'Espace Multi Services Etudiants et la quatrième porte sur le Pass Culture. C'est cette dernière sur laquelle j'ai vu deux demandes d'intervention.

Je voudrais quand même rappeler la politique que nous suivons sur ces questions : nous considérons que l'accueil des étudiants qui, à Lyon, représentent quand même une population de 130.000 personnes, je le rappelle, c'est-à-dire pratiquement 10 % de la population de l'agglomération, est une nécessité essentielle.

Mais si Lyon s'enorgueillit d'être une ville universitaire, on n'a pas l'impression que, dans sa population générale, le rôle, l'intérêt, la nécessité de cette population étudiante visible soit toujours bien ressentis. Je pense notamment à la question récurrente du logement étudiant sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans ce cadre ou dans un autre. Néanmoins nous considérons que ce qu'il y a lieu de faire en faveur de la population étudiante, c'est d'abord de créer les conditions d'un accueil. Or, l'accueil des étudiants se fait dans le cadre de l'Espace Multi Services Etudiants et c'est l'une des quatre délibérations que je présente.

Cet Espace Multi Services Etudiants est ouvert pendant six semaines environ dans le local que nous avons rue Jaboulay, à proximité immédiate du Rectorat dans le « quartier latin » lyonnais. A l'Espace Multi Services Etudiants, les étudiants trouvent un guichet unique qui rassemble les services de la Préfecture où ils peuvent se faire délivrer les titres de séjour lorsqu'il s'agit d'étudiants étrangers, les services du CROUS qui leur apportent l'aide nécessaire en matière de logement, de bourses, de restauration, mais aussi des bailleurs privés, des bailleurs sociaux, car nous savons bien que l'offre de logement du CROUS est cruellement insuffisante, outre toute une série d'organismes sociaux divers et d'associations étudiantes qui sont là pour permettre aux primo-arrivants de se familiariser avec une cité universitaire qui tient à être à la hauteur de la réputation que lui reconnaissent les classements internationaux.

La seconde série de délibérations porte sur des soutiens à des laboratoires qui organisent des manifestations scientifiques ; il est bien évident que ces manifestations scientifiques contribuent au rayonnement universitaire de notre agglomération et elles doivent évidemment être soutenues. Mais le statut d'étudiant ne correspond pas seulement à cette période de son existence où on accueille une formation du niveau le plus élevé possible, en vue d'une insertion plus facile dans la vie professionnelle. Les années étudiantes sont aussi les années qui permettent d'accéder à la citoyenneté, c'est-à-dire à la fois à la responsabilité et à la culture.

Pour la responsabilité, le militantisme, les associations sont là pour assurer l'accompagnement pédagogique.

Pour l'accès à la culture, nous avons pris conscience que l'inégalité de l'accès à la culture était, dans notre pays, l'une des manifestations la plus aigüe de l'inégalité sociale. C'est également le handicap culturel qui est l'une des causes les plus importantes de l'inégalité dans la réussite universitaire, d'où le devoir que nous nous faisons de faciliter,

dans toute la mesure du possible, l'accès à la culture aux étudiants lyonnais, ou non lyonnais, qui entrent dans le cursus universitaire.

Nous le faisons à travers un outil particulièrement adapté qui s'appelle le Pass Culture. Cette carte, moyennant une dépense de 16 €, donne accès à quatre spectacles dans une vingtaine d'établissement culturels lyonnais, des plus prestigieux au plus accessibles financièrement, mais tous d'un niveau culturel extrêmement élevé. Cela va de l'Opéra au théâtre des Clochards Célestes en passant par l'Institut Lumière, la maison Gillet ou tel ou tel théâtre. Nous avons fait bénéficier l'an dernier un peu plus de 4.000 étudiants de ce Pass Culture. Nous nous proposons cette année d'augmenter la jauge en essayant d'en financer 5.000. C'est véritablement un outil de promotion de notre Ville et c'est également un facteur de réussite universitaire.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'interviens sur le Pass Culture. Quelques mots pour mettre en lumière cette délibération correspondant pour une part à une des actions du Plan d'action pour l'égalité femmes-hommes à Lyon que nous avons voté en février dernier.

Je remercie mon Collègue Jean-François Arrue, Conseiller municipal délégué et Vice-Président du Grand Lyon sur l'enseignement supérieur, ainsi que la responsable du service Université Recherche et Vie étudiante, Mme Régaldie, pour leur engagement sur le sujet.

Le Pass Culture existe depuis 1998 et il a permis à des milliers d'étudiants de découvrir l'offre culturelle lyonnaise, mais nous avons repéré que les jeunes hommes étudiants prenaient moins le Pass Culture que les jeunes femmes étudiantes. Nous nous sommes interrogés, et nous avons pensé que l'offre culturelle du Pass Culture n'était peut-être pas assez large, en particulier sur le plan musical, les musiques actuelles. La ville de Lyon propose donc pour la rentrée prochaine un Pass Culture qui s'est étoffé de onze nouvelles salles et institutions, par exemple l'Epicerie moderne à Feyzin ou le Marché-Gare à Lyon. Nous espérons que les étudiants répondront à cette offre renouvelée par un intérêt croissant.

Nous voyons là que les actions pour l'égalité peuvent être orientées en faveur des garçons quand besoin il y a, et que chacune et chacun est ainsi gagnant. Les filles bénéficieront elles aussi d'une offre élargie en quantité et en qualité. et c'est un bel exemple d'action.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons l'extension de ce dispositif du Pass Culture à la fois en nombre de cartes proposées aux étudiants, dont Jean-François Arrue a rappelé l'importance à Lyon, en nombre de partenaires et en nombre d'invitations promotionnelles associées, notamment auprès d'étudiants étrangers.

Le succès croissant de ce dispositif -l'an dernier tous les Pass Culture étaient déjà vendus en février, avant la date limite du 29 mars- appelait effectivement une augmentation de l'offre et ce, d'autant plus que les établissements culturels, soucieux de la diversification de leurs publics, sont aussi demandeurs au-delà du succès prévisible de l'Opéra et de la Maison de la Danse. On peut noter avec satisfaction, sans les citer tous parmi la dizaine de nouveaux partenaires, des théâtres : théâtre de l'Iris, théâtre de la Renaissance, qui étendent le maillage des partenaires dans toute l'agglomération pour mieux correspondre à la diversité d'implantations des formations supérieures des lieux consacrés aux musiques actuelles, ou à la chanson (le Marché Gare, A Thou Bout d'Chant) qui multiplient les formes d'expression représentées.

Cette évolution répond aux attentes que nous pouvons avoir vis-à-vis d'un projet culturel, et tout d'abord la démocratisation du partage des cultures avec des étudiants précarisés. Bien que le nombre d'enfants d'ouvriers à l'Université soit resté à 16 %, la pauvreté grandissante du milieu étudiant est attestée par l'augmentation en son sein du travail salarié : de 13,2 % en 2006 à 22,4 % en 2010. Il va y avoir nécessité d'un plan social étudiant ambitieux. La sensibilisation à la création contemporaine ne doit pas être frileuse :

les étudiants doivent non seulement être confrontés à des spectacles aboutis mais aussi à des démarches d'expérimentation.

Enfin, la diffusion de la langue et de la culture française auprès des étudiants étrangers (12.500 à Lyon) n'est pas mineure, quand on sait les amputations qu'ont subies ces derniers temps les Alliances françaises à l'étranger (45 établissements en moins depuis 2002) : un chantier également à remettre en œuvre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées
(Adopté.)